



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon, le 20 avril 2021

ARRÊTÉ n° 2021-160

**relatif à la composition de la
Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Ardèche**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L.713-13, R.711-47 et R. 713-66 ;

Vu le décret n° 2009-1018 du 25 août 2019 portant création de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Ardèche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2016 portant création, au sein de la circonscription de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Ardèche, de deux délégations : la délégation territoriale d'Annonay et la délégation territoriale d'Aubenas ;

Vu la délibération du bureau de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 9 décembre 2020 de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;

Vu la délibération de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Ardèche prise en assemblée générale le 1^{er} février 2021, proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles et la répartition des sièges de ses délégations ;

Vu l'étude de pondération transmise le 23 mars 2021 par la Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant que l'article R711-47 III du code de commerce donne au préfet de région la possibilité de s'écarter, en ce qui concerne le nombre de sièges attribués aux différentes catégories professionnelles et sous-catégories, de la moyenne des proportions définie au II de l'article R711-47, dans la limite du dixième des sièges à pourvoir ;

Secrétariat général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes
33, rue Moncey, 69003 Lyon - Adresse postale : 106 rue Pierre Corneille, 69419 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 61 60 60 - www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes

1

Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales d’Auvergne-Rhône-Alpes ;

ARRETE

Article 1

Le nombre de membres de la chambre de commerce et d’industrie territoriale (CCIT) de l’Ardèche à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à **40**.

Article 2

La répartition des sièges de la CCIT de l’Ardèche à pourvoir entre les catégories et les sous-catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	0 à 49 salariés	11	19
	50 salariés et plus	8	
COMMERCE	0 à 9 salariés	6	9
	10 salariés et plus	3	
SERVICES	0 à 9 salariés	8	12
	10 salariés et plus	4	
			40

Article 2 Bis

Au sein de la CCIT de l’Ardèche, la délégation d’Annonay dispose de 16 sièges ainsi répartis :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	0 à 49 salariés	4	8
	50 salariés et plus	4	
COMMERCE	0 à 9 salariés	2	3
	10 salariés et plus	1	
SERVICES	0 à 9 salariés	3	5
	10 salariés et plus	2	
			16

Article 2 Ter

Au sein de la CCIT de l'Ardèche, la délégation d'Aubenas dispose de 24 sièges ainsi répartis :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	0 à 49 salariés	7	11
	50 salariés et plus	4	
COMMERCE	0 à 9 salariés	4	6
	10 salariés et plus	2	
SERVICES	0 à 9 salariés	5	7
	10 salariés et plus	2	
			24

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 07-2016-04-15-004 du 15 avril 2016 relatif à la composition de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Ardèche est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

Article 4

La Secrétaire générale pour les affaires régionales et le Président de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Ardèche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et dont une copie sera adressée :

- A M le Préfet de l'Ardèche
- A M. le Président de la CCIT de l'Ardèche
- A la Direction générale des entreprises (elections-cci.dge@finances.gouv.fr)
- A CCI France

Pascal MAILHOS